



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PRÈS DE 173 000 \$ POUR LA RESTAURATION DE MAISONS PATRIMONIALES DU KAMOURASKA

Saint-Pascal, le 7 février 2024- La MRC de Kamouraska lance un deuxième appel de projet dans le cadre du programme d'aide à la restauration patrimoniale. Les propriétaires ont jusqu'au 31 mars 2024 pour faire une demande à ce programme, qui en est à sa deuxième année d'une durée de trois ans.

Le programme est en vigueur principalement pour les bâtiments situés dans les aires patrimoniales de Saint-Pascal et de la Pointe-aux-originaux à Rivière-Ouelle. Le montant maximal accordé peut atteindre 20 000\$ et financer jusqu'à 60 à 75% du coût des travaux. Le montant de l'octroi dépendra entre autres du nombre de demandes reçues, du type de travaux et de l'intérêt patrimonial du bâtiment. Le moulin Paradis et le musée de Kamouraska sont aussi admissibles, ainsi que la maison Chapais et le cimetière de Saint-Alexandre, mais pour des montants différents. Pour être admissibles, les bâtiments doivent être classés bons, supérieurs ou exceptionnels dans [l'Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Kamouraska](#) et être assujettis au règlement de PIIA ou être classés par le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) ou encore, cités par la municipalité. Les propriétaires admissibles recevront une lettre sous peu les informant des modalités.

Administrée par la MRC de Kamouraska et financée par le MCC, ainsi que par les municipalités de Saint-Pascal, Rivière-Ouelle, Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie et Saint-Alexandre-de-Kamouraska, pour l'année 2024, c'est une enveloppe d'approximativement 173 000\$ qui est disponible.

Travaux ciblés par cette subvention

Il est important de mentionner que les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur qui détient une licence de la Régie du bâtiment du Québec ou un artisan membre du Conseil des métiers d'arts du Québec et qu'en plus de la main d'œuvre, cette aide financière vise les matériaux patrimoniaux, tels que les fenêtres traditionnelles en bois, les revêtements de bardeaux de cèdre ou le déclin de bois, les ornements de galerie ou encore les toitures de tôle, par exemple. L'expertise, tels les carnets de santé, peut aussi être subventionnée.

Soulignons qu'en 2023, 15 demandes ont été acceptées. Certains propriétaires ont déjà complété les travaux, mais la plupart devraient être terminés au printemps. Déjà on peut voir que les subventions ont permis de remettre en état des galeries, fenêtres et décorations de toit qui en avaient grandement besoin.

« Pour le moment, ce programme est en vigueur seulement dans quelques municipalités du Kamouraska. Nous espérons que ce dernier soit élargi à d'autres municipalités dans les prochaines années. », déclare le préfet élu M. Sylvain Roy.

La personne-contact pour cet appel de projet est madame Jeanne Maguire (jmaguire@mrckamouraska.com). Les documents d'information ainsi que les formulaires

sont disponibles sur le site de la [MRC de Kamouraska](#).

- 30 -

Contact:

Relations de presse;

Annie Lavoie

Conseillère aux communications

MRC de Kamouraska

418 492-1660, poste 253

alavoie@mrckamouraska.com